

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contenant la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

1 Montréal, aux BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.
2 Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, 21; Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, 21; Aux deux publications réunies, 51 10; Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

feuilleton de la Revue Canadienne.

L'ITALIE.—SEN ETAT ACTUEL SES CHARGES D'EMANCIPATION.

Le pays que l'on connaît le moins sur la terre n'est ni Tomhouctou, ni la Chine, c'est l'Italie. — Grâce au régime qui depuis trop longtemps comprime la Péninsule; cette honte d'un écrivain est d'une vérité profonde. Après six années d'une résignation infatigable, impossible, voici que, tout-à-coup, l'Italie s'insurge; elle s'insurge avec une sagesse et une résolution également admirables. D'où vient ce mouvement? quelle cause l'a produit? quelles en seront la durée, la portée? La presse quotidienne ne l'a point dit. Après une polémique de plusieurs mois, toutes ces questions si intéressantes et nécessaires à connaître, sont restées en suspens.

Les ayant étudiées, nous allons tâcher de les exposer. Sans contredit, le pape est le plus grand homme de l'époque actuelle. Mais si grand que soit un homme, il ne dépasse point l'humanité. Le génie met en œuvre les forces qui l'environnent, il ne les crée pas; Pie IX n'a donc point créé la situation présente de sa patrie; sa gloire véritable, sa gloire éternelle, c'est de l'avoir clairement découvert et comprise, c'est surtout d'avoir fermement suivi les conseils de sa noble intelligence. Mais, ainsi qu'on va le voir, les causes du mouvement qu'il a déterminé n'existaient que trop autour de lui, avant lui.

Comme l'Allemagne, comme l'Espagne, comme la Belgique, l'Italie eut un moment que 1815 allait lui donner, avec la liberté, l'indépendance. Les promesses ne lui avaient point été égarées. En 1809, l'archiduc Jean débarqua à la France impériale les idées de la révolution et la puissance qu'elles portent, promettant aux Italiens de leur rendre "une patrie indépendante, une constitution, et même la gloire de leurs beaux siècles." Quatre ans plus tard, en 1813, le général Nugent renouvelait, au nom de la même puissance, les mêmes protestations. L'année suivante, enfin, en 1814, lord William Bentinck, provoquant par tous les moyens l'insurrection de l'Italie contre la France révolutionnaire, et nous voyons à votre liberté! Ap-pelez-nous, et nous voyons à votre secours. "Alors nos forces réunies rendront l'Italie ce qu'elle était aux époques les plus brillantes, etc."

Que sont devenues ces glorieuses promesses? l'indépendance, constitutions, liberté, tout a disparu sous la tyrannie la plus hideuse qui fut jamais.

En créant le royaume d'Italie, Napoléon lui avait laissé une existence personnelle. Le chef du gouvernement était étranger, cela est vrai, mais le gouvernement était national. De même que l'empire français, le royaume d'Italie avait son armée, ses tribunaux, son sénat, ses préfets, son insularité. Le royaume lombardo-venitien, au contraire, n'est qu'une étiquette. Le gouvernement est au-delors comme la couronne. Armée, législation, administration, justice, tout est autrichien, à Milan comme à Vienne. Et non seulement l'Autriche a oublié les promesses des jours de lutte, mais encore elle a outrageusement violé les engagements mêmes du congrès de Vienne. Ce congrès avait stipulé en faveur des Lombardo-Vénitiens quelque semblant d'institutions politiques, administratives, municipales. Des assemblées provinciales devaient être instituées; elles participeraient dans une certaine mesure à l'administration et même au gouvernement du pays; les communes seraient dotées d'un bon système municipal, etc., etc. Ces assemblées provinciales, on ne les a jamais réunies, et, quant aux municipalités, on ne s'est souvenu d'elles que pour les dépouiller des faibles droits qui leur restaient encore; et pour leur voler, au préjudice des pauvres, les biens qu'elles possédaient.

Les conséquences de ces promesses étaient inévitables; elles se sont rigoureusement développées et jusqu'à des proportions qui semblent impossibles. Tout d'abord, l'Autriche s'est emparée de l'éducation. Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'exposer en détail ce qu'est cette éducation. Disons seulement qu'elle a pour unique but l'abrutissement des intelligences. Sans sacération aucune, on peut la résumer tout entière dans cette formule: "Il n'y a d'autre Dieu que l'empereur d'Autriche, et M. de Metternich est son prophète."

Par une conséquence logique, l'enseignement mutuel est prosaïque. Isolés les intelligences, c'est le moyen de les abrutir. Les lois autrichiennes étant féodales, les lois lombardo-venitiennes le sont nécessairement. Point de tribunaux, point de débat oral, et même point de tribunaux véritables. Les magistrats qui les composent jugent, chacun chez soi, isolément, sur le vu des pièces communiquées.

Un homme est accusé: il n'aura point d'avocat, et souvent il passera des années en prison avant que son procès ne commence.

Si vous avez entendu parler de la procédure de l'inquisition, vous connaissez la procédure autrichienne en Italie. Jamais un accusé n'y obtient d'être confronté avec les témoins qui déposent contre lui.

Ce qu'est la liberté des personnes sous un tel régime, vous croyez le comprendre? Vous en êtes loin. — Un avocat ne peut franchir les murs de sa résidence sans une permission spéciale. Pour obtenir un passeport, il faut déposer caution. Voyager sans passeport est un crime que la loi punit de la mort civile, si le coupable échappe, et, s'il est pris, des travaux forcés à temps. Pour faire acte de charité, il faut l'autorisation du gouvernement. Celle de la police est indispensable à celui qui veut donner une fête chez soi à ses amis. Telle est la règle générale. Mais le génie des agents de l'Autriche dépasse de cent coudées celui de ses législateurs. La plus magnifique de leurs inventions est sans contredit le precetto. Voici, d'après un publiciste très-compétent, M. de Larrivière-Fraendorff, ce qu'est cette institution. — On appelle precetto en Italie une prescription tantôt verbale, tantôt écrite qui fait connaître à un homme ce qu'on lui permet ou ce qu'on lui défend de faire; par exemple, à l'un on enjoint de ne point aller au spectacle, de ne jamais sortir avant midi ou de rentrer le soir au soleil couchant; on interdit à l'autre d'aller au café, de passer par certaines rues, de sortir des limites de son quartier, de franchir les portes de la ville. Pour quelques-uns, le precetto consiste à ne point se montrer dans les promenades publiques, à ne jamais s'arrêter dans la rue, à ne point parler avec telle ou telle classe de personnes; il en est qui ne doivent, sous aucun prétexte, jouer aux cartes ou au billard, manger dans un restaurant, écrire par la poste ou recevoir des lettres sans les communiquer à la police, se promener en compagnie d'une ou plusieurs personnes, etc., etc. Tout ce que peut rêver l'imagination la plus folle, la plus railleuse, la plus violente, la plus féroce de l'agent le plus subalterne et du plus ignoble mauchard rentre donc dans le cercle sans bornes du precetto. Pour comble d'horreur, le precetto n'est pas une mesure légale, mais arbitraire. Ce n'est point la magistrature qui l'impose, c'est la police. Ce n'est pas même nécessairement le chef de la police, mais le premier ou le dernier venu de ses agents. Et il faut ajouter que la moindre transgression au precetto le plus insensé est punie par la police des chatiments les plus arbitraires.

Comprimer les Italiens, les humilier, les abrutir, c'était quelque chose; ce n'était point assez: il fallait encore les appauvrir. L'argent est une puissance: les géoïtes ne laissent point d'argent aux prisonniers. Les provinces d'Italie sont l'Italie de l'Autriche. L'Autriche les appauvrit par l'impôt, par l'absentéisme, par la confiscation. Le produit de l'impôt qui frappe toute chose est employé, partie à payer l'armée autrichienne, l'administration autrichienne, la magistrature autrichienne et surtout la police autrichienne, qui embrasse comme un réseau l'Italie tout entière. Ce qui reste va à Vienne et n'en revient pas. Des nobles en trop grand nombre y vont aussi porter leurs servitudes avec leur argent; rapportent l'air,issent l'air, et ramènent leur pays par leur absence comme ils le déshonorent par leur lâcheté. Ceux qui ont le cœur plus haut, l'échafaud, la prison ou l'exil en font justice; et, après tous ces divers chatiments, la confiscation; leurs biens sont mis au séquestre, et les revenus encaissés pour le compte de l'Autriche.

La Sardaigne n'a un gouvernement national, mais complètement absolu. Le régime y est plus doux, mais il est arbitraire. Depuis quelques années, cependant, le roi Charles-Albert a introduit dans l'administration et dans les lois des améliorations réelles. A mesure qu'il s'éloignait de l'Autriche, il se rapprochait de la justice et du bon sens. Mais que de chemin à faire encore avant que les jésuites n'aient plus le monopole de l'éducation, avant que la lecture des écrits de la jeune Italie ne soit plus un crime puni de mort; avant qu'il soit permis de voyager sans permission; de faire imprimer quelque chose à l'étranger; de recevoir de l'étranger les livres et les journaux; avant que les juifs ne soient plus forcés de se racheter à prix d'argent des vexations les plus humiliantes; avant que les Génois, les Piémontais, les Sardes et les Savoyards puissent librement tirer de leur intelligence et de leur sol les innombrables richesses qu'ils contiennent, etc., etc.

Lucques et la Toscane sont les deux pays italiens les moins mal gouvernés et les moins malheureux. Eux seuls ont des cabinets de lecture où l'on reçoit les journaux français, presque sans exception. Le peuple y est intelligent et actif. Même dans les temps de troubles, les réfugiés politiques y ont trouvé de l'humanité, un refuge, quelquefois même un asile. Comme en Lombardie, l'enseignement mutuel y est prosaïque; mais on y voit des écoles publiques pour les artisans, dont l'organisation n'est pas trop déficiente. La Toscane serait donc heureuse, si, comme tous les autres pays italiens, elle n'était sous l'influence de l'Autriche, qui y fait entretenir une armée de 3,000 sibiry, espèce de canaille, fort ennemie des gens de bien, mais

fort douce aux voleurs. L'administration et la justice laissent beaucoup à désirer: on peut dire que c'est l'anarchie en permanence. Les finances y sont aussi fort mal administrées, et le grand-duc en tire personnellement des revenus beaucoup trop considérables. Sa fortune est une des plus énormes de l'Europe. Elle dépasse 200 millions de francs et s'accroît tous les jours.

Un contraste pénible frappe les yeux dès qu'on entre dans les duchés de Parme et de Modène. Duchesse de Parme, Marie-Louise n'a aucune des qualités ni de la reine ni de la femme. Reine, elle a livré son pays à la domination de l'Autriche; femme, elle a poussé jusqu'à la féroce rigueur des répressions. Obligée, en 1831, de fuir la colère d'un peuple qui avait accueilli son avènement avec une imprudente allégresse, elle revint prendre possession de son trône au milieu d'une armée autrichienne; et, pour donner à ses protecteurs des garanties décisives, elle s'empressa de détruire la petite armée nationale qu'avaient formée et disciplinée des officiers sortis des armées franco-italiennes. Le congrès de Vienne avait stipulé, en faveur des Parmésans, l'indépendance, une armée nationale, un gouvernement national, des fonctionnaires nationaux. Sous le nom de la duchesse de Parme, c'est l'Autriche qui possède le duché de Parme, avec un gouvernement autrichien, une armée autrichienne, des fonctionnaires autrichiens et surtout une police autrichienne. Les Parmésans n'ont plus d'autre droit que celui de payer l'impôt qui sert à entretenir le luxe de Marie-Louise, à assurer l'avenir de ses enfants, à solder la tyrannie de l'Autriche.

A Modène, c'est pire encore. Les atrocités du dernier duc sont connues. Depuis sa mort, les choses n'ont point changé de face. Comme il y a dix ans, le duché tout entier est en proie au souverain pouvoir de la police. Un ouvrier qui veut aller travailler d'une commune dans une autre, est tenu de se pourvoir d'une carte de sûreté. Pour la législation, la procédure, les jugements, c'est le régime du royaume lombardo-venitien. Les finances de l'état sont la propriété du prince; il achète, il vend comme il lui plaît et au prix qu'il lui plaît, et il s'empara de ce qui lui plaît. Biquier, il prête de l'argent à des taux honteusement usuraires. C'est l'Egypte sans la peste; car le génie du despote n'a pas encore découvert l'efficacité de la peste, considérée comme moyen de gouvernement.

Passons à Naples. Partout le même spectacle. Une nature magnifique, une population abimée; une terre prodigieuse de richesse, un peuple prodigieux de misère. Le ciel a tout fait pour le Napolitain. Le gouvernement de Naples a tout fait contre la volonté du ciel et contre ses sujets. Cette race de Bourbons que le vent des révolutions n'a point encore balayée de la, est le type de l'ignorance, de la sottise et de la cruauté. Depuis trente ans, elle n'est occupée qu'à régir contre les bienfaits de l'occupation française. Elle reçoit par les lois et par les supplices. Depuis Murat jusqu'à ces malheureux jeunes gens dont les noms du fort Saint-Elme viennent d'entendre les derniers cris, il serait impossible de compter le nombre des victimes qu'elle a tuées, de mesurer le sang qu'elle a versé. Il y a treize ans, on vit éclater à la fois en Sicile le choléra et une insurrection. Le gouvernement napolitain fit plus de cadavres que n'en fit la peste. Et l'on continuera ainsi à ruiner et à décimer ce malheureux pays, tant que durera l'inconcevable résignation de ces peuples.

Nous avons réservé les états de l'Eglise pour le dernier plan du tableau. La logique des faits le voulait ainsi. Jusqu'à l'avènement de Pie IX, ce pays était encore plus mal gouverné que la Lombardie, Modène et Parme eux-mêmes. Le gouvernement tout entier s'y trouvait aux mains des ecclésiastiques. C'étaient des cardinaux qui commandaient les armées, qui dirigeaient l'administration, les finances et qui rendaient la justice. Partout le spirituel et le temporel se voyaient mêlés et confondus. Point de lois fixes, point de jurisprudence, point d'instance définitive; l'autorité du pape absolue au point de casser les jugements et de disposer de leur exécution, même en matière civile; les revenus des impôts appartenant à tout le monde et à personne, tantôt à des familles, tantôt à des congrégations, tantôt à des couvents, de sorte que le gouvernement lui-même ne connaissait ni la valeur ni l'étendue de ses ressources. Pour la police, c'était la plus vexatoire qui ait jamais existé. Elle est allée jusqu'à défendre à tout voyageur, même religieux, d'entrer dans une auberge pour s'y reposer ou s'y rafraîchir. "Pour faciliter l'exécution de cette ordonnance, dit un écrivain, une forte petite croisée étroite est ouverte dans le mur de chaque auberge de village, et, quand survient un pauvre voyageur hâletant, que la pluie soit battante ou que le soleil darde ses rayons embrasés, peu importe, le voyageur doit, s'il veut se désaltérer, s'arrêter devant cette fenêtre, y boire à la hâte la bottiglia qui lui est passée, se taire, la payer et s'en aller sur-le-champ."

Quant à l'éducation, elle était dans les états

de l'église ce qu'elle est dans le reste de l'Italie, et pire encore peut-être.

Telle était l'Italie jusqu'à ces derniers jours; telle on la voit presque partout encore aujourd'hui. Le tableau rapide, incomplet que nous venons de dérouler sous les yeux du lecteur, bien loin d'être chargé, est fort adouci. Est-il possible après cela, nous le demandons aux esprits les plus tranquilles, de discuter la légitimité des vœux que forment tous les Italiens? Est-il possible de ne pas encourager du cœur et de la voix toutes les tentatives de réforme? Ah! nous le disons sans détour, la seule chose qui soit à blâmer chez les Italiens, c'est la résignation incroyable, vraiment coupable, avec laquelle tant d'horreurs ont été par eux souffertes. Et il faut bénir avec une émotion profonde le saint pontife, le grand homme qui a eu pitié de tant de misères, qui a entrepris de guérir tant et de si cruelles blessures!

Quel sera maintenant le résultat de cette tentative? L'Autriche réussira-t-elle à comprimer une fois encore l'Italie, ou bien la justice triomphera-t-elle enfin de la force brutale? Quand on compare superficiellement les deux puissances, quand on observe superficiellement les faits antérieurs, il semble que la question ne soit point douteuse, et que l'Italie soit radicalement impuissante à s'émanciper elle-même. L'Autriche est une puissance de premier ordre, fortement organisée; son armée, toujours prête à entrer en ligne, est une des premières du monde. L'Italie, morcelée en huit petits états, n'est pas une puissance; elle est désorganisée et n'a point d'armée. Ayant voulu se soulever par deux fois, en 1821 et 1831, elle a par deux fois été violemment écrasée.

Toutefois, si l'on considère les choses de plus près et plus à fond, le tableau change un peu. En réalité, l'Autriche est une puissance plus grande que forte. Si l'Italie est morcelée, les diverses parties dont se compose la monarchie autrichienne sont mal cimentées. La Hongrie est hostile, la Bohême mécontente; la Galicie frémit de colère, de douleur et de désespoir; le Tyrol, si longtemps, si ardemment dévoué contre la France, ne le serait pas contre l'Italie; et, quant au royaume lombardo-venitien, il n'attend que l'occasion de secouer le joug. Historiquement, d'ailleurs, si la puissance défensive de l'Autriche a toujours été redoutable, sa force d'agression a toujours été médiocre, et aujourd'hui plus que jamais. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la carte. Pour comprimer l'Italie, il faudrait se porter en avant et attaquer, et c'est alors l'Italie qui serait sur la défensive. Or, pour la guerre défensive il n'est pas besoin d'une armée régulière. La guerre d'Espagne de 1808 et la dernière guerre civile l'ont clairement prouvé. Il est évident, d'un autre côté, que pour la guerre défensive l'Italie est de tous les pays de l'Europe le mieux doué. Une armée qui occuperait les Apennins ne peut en être délogée que par des forces de beaucoup supérieures; elle peut à son gré, suivant les besoins de l'attaque ou de la défense, rayonner dans toutes les directions; et, comme elle est de tous côtés environnée par la mer, l'Autriche n'ayant point de marine, les guerilles italiennes peuvent être en tout temps réveillées par les neutres et puissamment aidées dans leur lutte par des flottilles de corsaires soit à voile, soit à vapeur, qui les transporteraient à volonté de tous les points sur tous les points du littoral.

Quant aux exemples tirés de 1821 et 31, ils sont peu applicables à l'époque présente. Alors, les peuples étaient en insurrection contre leurs gouvernements; l'Autriche intervenait au milieu d'une sorte de guerre civile. Tandis que, aujourd'hui, les gouvernements et les peuples italiens sont en parfait accord. Il faut ajouter, qu'en 1821 l'Europe favorisait l'agression de l'Autriche, et que le gouvernement français lui prêta 35 millions, sans lesquels elle n'aurait pas pu exécuter son mouvement offensif contre les Deux-Siciles.

Le moment est donc plus favorable aujourd'hui que jamais pour l'Italie, et il est permis d'espérer qu'elle touche enfin à l'indépendance et à la liberté.

Il nous resterait maintenant à rechercher quelle sera, dans ce conflit, l'attitude des deux grands gouvernements constitutionnels, la France et l'Angleterre. L'Angleterre paraît favorable aux insurgés; mais elle ment aujourd'hui par la bouche de lord Minto, comme elle ment, en 1813, par la bouche de lord Bentinck. L'Angleterre est et sera toujours l'alliée nécessaire de l'Autriche. Son intérêt, de tous les temps, veut que l'Autriche domine en Italie.

Quant à la France, quel beau rôle pourrait être le sien! Comme il lui serait facile de régler, suivant la justice, la plus grande affaire de longtemp, puisse être ouverte devant l'Europe. Mais, enchaînée par les mariages espagnols et d'autres liens de même sorte, son gouvernement est aujourd'hui condamné à une honteuse impuissance. Les petites considérations sont le tombeau des grandes choses.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

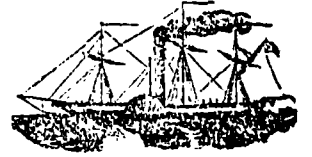
Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 9 NOVEMBRE, 1847.



NOUVELLE D'EUROPE. ARRIVÉE DU CALLEDONIA.

Le steamer Calledonia, parti de Liverpool le 19 octobre est arrivé à Boston vendredi dernier. Les nouvelles sont tout à fait désastreuses pour le commerce. Depuis le départ de la dernière maille, la crise monétaire et financière, continue avec un degré d'intensité alarmante. La conséquence a été une série de faillites, qui a jeté la dévotion dans tout le monde commercial de la Grande-Bretagne; les déshâtes sont si grands qu'à l'heure qu'il est, il n'y a pas une maison de commerce si haut placée qu'elle soit qui puisse être considérée à l'abri du soupçon. Parmi les dernières faillites sont celles de E. F. Thomas et fils, de Lefebvre, maison de Brézil; de Jersey & Cie., de Manchester, Barclay, frères, de Londres dont le passif s'élève dit-on à £150,000; Little & Cie., aussi de Londres; J. & W. Morgan, de Manchester, L. Phillips, fils & Cie., de Londres, Morcan & fils, de Liverpool, Southan, Andrews, White & Cie., etc. Enfin plus de 55 maisons ont arrêté paiement en quelques jours. On dit que la Banque Royale de Liverpool avait arrêté paiement et que d'autres établissements monétaires seraient forcés de faire la même chose. Au départ du steamer, l'embaras était universel et toutes espèces d'affaires arrêtées sans la moindre apparence de réaction. Pour les autres nouvelles de la Grande-Bretagne et du continent, nous renvoyons nos lecteurs à nos correspondances et à nos extraits.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES.

Londres, 18 octobre, 1847.

L'abomination de la dévotion est décidément en permanence au milieu de nous et c'est mon pénible devoir d'enregistrer dans ces quelques lignes que je vous adresse un bulletin plus lamentable que jamais. Depuis quelques jours nos prévisions les moins rassurantes n'ont été malheureusement que trop confirmées par les faits. Mais en ce moment la réalité plus triste que toutes les conjectures laisse en arrière tous nos calculs et dépasse de loin notre prévoyance. Le débâcle du crédit et de la richesse publi jus a fait des progrès énormes et a jeté le monde commercial dans l'effroi et la stupeur. Vous trouverez sans doute dans vos journaux la longue liste des faillites et des déshâtes, qui se sont succédés depuis le départ du dernier steamer. Il n'y a aucun doute qu'ils ne soient suivis de beaucoup d'autres. Ce qui tendra encore à compliquer les embarras du commerce et de l'industrie, c'est la situation financière de la Grande-Bretagne.

L'amélioration que l'on avait pu remarquer en 1847 dans le revenu public de l'Angleterre ne s'est pas soutenue pendant le troisième trimestre de l'année. Les recettes de ce trimestre, comparées à celle de la même période de 1846, présentent une réduction de 1,507,230 liv. sterl.; l'excédant réalisé sur le premier semestre compense une partie du déficit et le ramène au chiffre déjà considérable de 1,042,268 liv. sterl.

Dès le mois de juillet dernier, l'on pouvait pressentir cette tendance du revenu public à décroître; car les produits de l'exercice, ou impôt indirect, qui est le thermomètre de l'aisance générale, présentaient alors la diminution d'environ 800,000 liv. sterl. Mais de juillet à octobre, la réduction a porté

sur toutes les espèces d'impôts. L'Excise a perdue 641 mille livres sterling, la douane 374,191 livres sterling; l'Income-tax, qui suit les variations du revenu privé, a donné un million et demi de moins; il en a été de même des droits du timbre. La taxe des lettres offre seule des produits supérieurs à ceux de 1846; ce qui prouve, pour le dire en passant que le bas prix du tarif, favorisant l'usage de la correspondance, en a fait une nécessité de premier ordre.

L'annonce du déficit qui s'ouvre dans les caisses de l'échiquier a porté le découragement et la défiance à leur comble. Jusqu'à ce moment l'industrie et le commerce semblaient seuls atteints; le gouvernement demeurait étranger à la détresse publique et n'y prenait que la part volontaire de ses sympathies. Aussi, tous les regards étaient tournés vers lui, et l'on invoquait son intervention comme l'unique remède possible. Aujourd'hui, les embarras du crédit privé se communiquent à l'Etat. On rentre dans cette voie funeste des déficits dont la ferme volonté de sir Robert Peel avait fait sortir le pays.

Quelques journaux de Londres prétendent que le gouvernement britannique, malgré ses propres embarras, se propose de venir au secours du commerce. Si jamais l'intervention de l'Etat dans les affaires des particuliers peut se justifier, c'est lorsque la détresse des particuliers est en partie l'œuvre de l'Etat lui-même. Si le parlement anglais n'avait pas attaché le sceau de la puissance publique à ces myriades de chemins de fer dont la construction absorbe en ce moment toutes les forces de la Grande-Bretagne, on aurait traversé la crise avec moins de difficulté. L'imprévoyance du gouvernement a dévancé et autorisé en quelque sorte celle des individus. Il faut peut-être que le législateur guérisse les blessures qu'il a faites.

La famine commence déjà à se faire sentir en Irlande. Le conseil irlandais s'est réuni le 2 octobre à la Rotende; M. Wilson a proposé la résolution suivante:

"Il résulte de renseignements certains de toutes les parties de l'Irlande, corroborés par les notices personnelles de beaucoup de membres de ce conseil, que la grande masse de la population ouvrière est dans une position pire cette année qu'elle ne l'était l'an dernier à la même époque. Le conseil invite en conséquence tous les irlandais (indépendamment de toute assistance qui pourrait être donnée par le Parlement à considérer le danger et à mettre en activité tous leurs moyens et toutes leurs ressources en faisant exécuter des travaux rétribués, attendu que si le pays doit surmonter ce moment de terribles difficultés, ce sera surtout grâce aux efforts énergiques des classes productives; le conseil croirait manquer à son devoir en ne prévenant pas le pouvoir exécutif que la perspective alarmante d'une nouvelle famine se présente. En conséquence, il est en outre décidé qu'afin de porter aussi vite que possible devant le Parlement, qui devrait être bientôt assemblé, les mesures nécessaires pour protéger la vie et les sujets irlandais de S. M., une réunion de pairs membres du Parlement et de membres de la Chambre des Communes d'Irlande soit convoquée à Dublin dans un bref délai, à l'effet de considérer et d'adopter les mesures.

"Le conseil s'engage à assister à cette réunion et à communiquer tous les renseignements en son pouvoir, et suggérer tout ce qu'il croira utile.

"Cette résolution est adoptée."

Les affaires prennent un aspect menaçant à Cork. Des ouvriers réunis au nombre de trois cents ont demandé à grands cris du travail ou des secours. On leur a répondu qu'on aviserait aux moyens de les satisfaire. A Middleton la même scène a eu lieu. A Rillglissi (Kerry), un magasin contenant des provisions a été pillé. D'un autre côté, les fermiers refusent dans certains cas de payer leurs fermages. A Waterford, un propriétaire a fait saisir le blé et les bestiaux de son fermier. Pendant la nuit, une troupe d'individus est arrivée, a arrêté et emprisonné les gardiens, et a enlevé le blé et les bestiaux.

Dans le district de Monasterevan (comté de la Reine), les propriétaires ont adopté des mesures plus avantageuses aux fermiers, et ont trouvé le moyen d'occuper un grand nombre de bras.

Q. P. O.

Paris, 14 octobre 1857.

Quelques journaux parlent toujours d'un changement prochain dans le personnel du cabinet. Il est certain disent-ils, que d'ici à l'ouverture de la session M. Cunin-Gridaire sera remplacé par M. Muret de Bort. Puisque les conjectures se bornent là, on nous pardonnera de ne pas chercher à les approfondir, car vraies ou fausses elles n'ont qu'une très mince importance.

—La cour a eu ses événements, un anniversaire et une triste solennité.

S. M. Louis-Philippe était entrée, le 6 de ce mois, dans sa soixante-quatrième année. Le dernier né de M. le duc et de madame la duchesse d'Aumale; le prince qui, le 11 du mois dernier, peu d'instants après sa naissance, avait reçu le nom de duc de Guise, est mort au palais de Saint-Cloud dans la nuit du 10 octobre. Ses obsèques ont été célébrées à Dreux mardi 12.

—La veille de cette mort, le palais de Saint-Cloud avait été le théâtre d'une scène moins pénible, mais bien touchante. L'ancien roi de Westphalie, le prince Jérôme Bonaparte, et son fils le prince Napoléon étaient reçus par le roi.

Après trente-trois ans d'exil, le dernier frère de l'empereur rentre dans cette patrie qu'il a longtemps servie et toujours aimée. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement a compris enfin que la loi de proscription qui avait frappé, en 1816, la famille de Napoléon a fait son temps. Cette réparation tardive n'est pas complète, mais nous espérons que le gouvernement achèvera son œuvre. Il sait ce qu'il lui reste à faire pour enlever à l'étranger ces débris dispersés de notre grande époque impé-

riale. La France, à cet égard, n'a qu'une opinion; elle n'oublie pas que le prince Jérôme a été un de ses plus fidèles et de ses plus braves défenseurs.

Alger faisait le 5 octobre à son nouveau gouverneur-général une réception brillante. De son côté le jeune prince a compris à merveille la position que lui font dans une fonction aussi éminente son âge et sa naissance. Il a parlé avec chaleur de ses bonnes intentions, avec modestie de ses propres services, avec une admiration sentie de ceux qu'ont rendus ses devanciers.

En Espagne, la politique française semble avoir repris le dessus. Nous nous servons là d'expressions parfaitement impropres à nos yeux: nous ne voyons en Espagne que des hommes cherchant à pratiquer une politique espagnole, mais il faut bien parler comme tout le monde quand on veut être compris. Donc, comme nous le disions tout à l'heure, la politique française l'emporte à Madrid. La Gazette du 5 a annoncé la formation d'un nouveau ministère, dont le général Narvaez est le président; il a pour collègues MM. Sartorius à l'intérieur, Orlando aux finances, Ros de Oiano à l'instruction publique, Cordova à la guerre et, par intérim, à la marine: Arrazola à la justice. Le premier acte du nouveau cabinet a été de convoquer les Cortès pour le 15 novembre. C'est un début de bon augure, faire appel aux Cortès, c'est montrer l'intention de gouverner avant tout avec et pour l'Espagne. Ce retour aux affaires du parti modéré dans son expression la plus élevée et la moins exclusive ne nous étonne pas, c'est là qu'est la véritable force du régime constitutionnel en Espagne; c'est là qu'est son avenir.

Les Cortès convoquées, le ministère a cru devoir suspendre l'exécution d'un décret d'organisation administrative rendu par le cabinet précédent; la matière sera réglée par les Chambres; il en sera de même, dit-on, de toutes les mesures importantes arrêtées par le cabinet Salamanca, sauf l'amnistie.

Du côté de l'Italie, l'évacuation de Ferrare par les Autrichiens est un fait aujourd'hui certain, sinon accompli, et nul ne conteste que l'intervention de notre diplomatie y ait assez puissamment contribué. La question de droit reste en litige, mais la retraite des Autrichiens est par elle-même un acte important dans les circonstances actuelles, un nouveau gage du maintien de la paix dans les états réformistes de l'Italie, si eux-même savent et veulent la maintenir. En même temps, le ministère autorise avec éclat la vente de 10,000 des meilleurs fusils de nos arsenaux pour armer les gardes civiques de la Romagne; n'est-ce pas encore là réponse à ceux qui l'accusent d'abandonner la cause du Saint Père.

Rien de nouveau en Toscane, en Piémont, à Naples même, où le gouvernement semble avoir remporté sur l'insurrection des avantages assez marqués pour ne plus songer aux réformes dont il avait été question dans un moment de détresse. Mais ce ne sont là que des bruits fort controversés.

A Rome le Pape vient encore de réaliser une de ses promesses en organisant, pour l'administration des affaires de la capitale et de son territoire, l'agro-romano, un conseil et un sénat. Le conseil délibérera sur toutes les questions d'intérêt public, le sénat administrera. Le conseil se compose de 100 membres, dont 64 propriétaires sans privilège pour la noblesse, 32 appartenant aux professions libérales moins le clergé et 4 représentant le corps ecclésiastique. L'administration se compose d'un sénateur et de 8 conservateurs ou adjoints constituant ensemble le sénat. Les membres du premier conseil seront choisis par le Pape; ils nommeront eux-mêmes leurs successeurs. En Suisse, la politique française est moins heureuse. Rien de nouveau dans la situation générale des deux partis, mais les journaux font grand bruit en ce moment d'une vente d'armes faites, il y a quelques semaines, par l'arsenal de Besançon, de fusils et de canons réputés armes de rebut, à un agent plus ou moins avoué du Sonderbund. Cette vente et cette destination, le gouvernement français les a sans aucun doute autorisées; il veut donc la guerre civile en Suisse; il a donc pris ouvertement parti pour les catholiques; tranchons le mot, pour les jésuites. Nous croyons que le gouvernement français ne veut pas la guerre en Suisse et que dans sa conviction, l'un des moyens qui peuvent la prévenir, c'est la force du parti qui, bien décidé à la soutenir, n'a aucune raison de la commencer. Ces ventes ou envois d'armes n'en sont pas moins une faute, surtout lorsque, comme il arrive aujourd'hui, les convois n'arrivent point à leur destination et sont arrêtés en route. On ne fait alors que causer une agitation dangereuse et on crée des périls du genre même de ceux qu'on voulait prévenir. Il fallait, ou ne pas autoriser l'exportation, ou prendre de telles mesures que les convois arrivassent à leur destination.

Les Chambres bavaroises et les Chambres grecques viennent simultanément à peu près de voter leurs adresses en réponse au discours d'ouverture de la session. La première exprime un vœu de progrès, la seconde est une adhésion complète à la politique du roi Othon et de son ministère.

Q. P. O.

ETATS PONTIQUES.—Le cardinal Ferretti est allé inspecter la garnison du château Saint-Ange. Après que le carré eut été formé sur la place d'armes, le cardinal fit entendre l'allocation suivante:

"Soldats! je viens près de vous par le commandement exprès de notre bien-aimé souverain pour vous témoigner en son nom l'expression de sa satisfaction. Vous devez être flattés de ce trait de bienveillance vraiment extraordinaire, parce que je ne crois pas qu'il soit ordinaire aux souverains de se servir de leur premier ministre, comme sa sainteté le fait aujourd'hui, pour porter des paroles qui ont leur place habituelle dans les ordres du jour.

"Je profite de cette circonstance pour vous exhorter à demeurer observateurs du devoir et de la discipline, non que j'aie des raisons particulières de vous le dire. Grâce à Dieu, nous sommes tranquilles paisibles, plus peut-être qu'aucun autre peuple. Cependant, si quelque danger se présentait (ce qui certainement n'est pas), je suis certain que, reconnaissants et pieux envers votre souverain, qui est aussi votre père, vous donneriez des preuves de votre fidélité et de votre courage, ET VOUS NE SERIEZ PAS SEULS... je serai votre compagnon.

"Quoique revêtu de l'habit du prêtre, et que je ne puisse avoir le courage militaire, je puis vous affirmer que j'ai assez de courage civil pour ne pas me tenir en arrière à l'occasion; mais, je le répète, le danger ne viendra pas. Soldats! je vous recommande trois choses: RELIGION, FIDÉLITÉ, DISCIPLINE. Vive Pie IX!"

Un cri général de vive Pie IX! suivi du cri vive le cardinal Ferretti! répondirent à ce discours. Le cardinal reprit immédiatement la parole:

"Si quelqu'un désire par la suite me parler en particulier, qu'on sache que chaque samedi je recevrai tous les militaires qui se présenteront soldats comme officiers.

Au sortir du château Saint-Ange, le cardinal se rendit à la caserne de Sora, occupée par les grenadiers.

Un ecclésiastique, le père Rossi, vient de partir de Rome, chargé d'une mission secrète du gouvernement pontifical auprès des cabinets de Vienne et de Berlin.

On lit dans le Sémaphore de Marseille du 8: "Nous apprenons que l'autorité maritime de Toulon vient de recevoir l'ordre de préparer pour le gouvernement romain 14,000 fusils qui devront servir à l'armement des gardes civiques des états du saint-siège. Deux échantillons de ces fusils sont partis pour Rome, par un des derniers paquebots, et probablement sur le premier avis reçu de cette capitale les caisses seront expédiées au saint-père."

On nous écrit de Rome, le 2 octobre: "Le motu proprio de Pie IX sur l'organisation du conseil municipal et du Sénat de Rome vient d'être publié. C'est une grande réforme pour Rome, privée depuis si longtemps du bénéfice des institutions municipales dont jouissent les autres villes des Etats-Pontificaux. Ce décret est généralement approuvé, car il est conçu dans des principes libéraux. C'est ainsi, par exemple, qu'il enlève aux autorités ecclésiastiques la tenue des registres de l'état civil pour la remettre aux mains des autorités civiles.

ITALIE.—Les esprits sont plus tranquilles dans la Péninsule, et la cause des réformes pacifiques y fait chaque jour quelques progrès. Le grand duc de Toscane vient de modifier de nouveau son ministère. Le marquis Ridolfi prend la place de M. Paver, ministre de l'intérieur, et le comte Serriarri est nommé ministre des affaires étrangères. Ces deux nominations sont favorables aux idées libérales et modérées, et le ministère toscan, tel qu'il se trouve actuellement constitué, nous paraît tout à fait en mesure de réaliser les réformes que l'opinion publique réclame et que le grand-duc Léopold II veut libéralement introduire dans ses Etats.

Les nouveaux ministres ont signalé leur arrivée au pouvoir par une mesure qui recevra l'assentiment général. La préfecture de police (presidenza di buon governo), dont le pouvoir arbitraire avait fini par paralyser, dans une multitude de cas, l'action des lois, vient de perdre son indépendance. Replacée directement désormais dans les attributions du ministère de l'intérieur, elle ne pourra plus agir sans contrôle. C'est là un premier pas vers cette séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif qu'on devait réclamer pour la Toscane.

ANGLETERRE.—La reine a prescrit, le 20 septembre dernier, par une lettre adressée à l'archevêque de Canterbury, que des actions de grâces seraient rendues à Dieu dans toutes les églises pour l'abondance des récoltes de cette année. Ces prières, qui seront dites le 17 octobre courant, seront suivies d'une collecte dont le produit est destiné à secourir les parties de l'Irlande et de l'Ecosse qui souffrent encore de la dernière disette.

La Reine douairière, la Duchesse Ida, le prince et la princesse de Saxe-Weimar et leurs suites, se sont embarqués samedi dernier à bord du Houe de 120 canons. Ce vaisseau, accompagné du sloop à vapeur Scourge se rend à Lisbonne où la Reine douairière va faire une visite à la reine de Portugal pour de là se rendre à Madère.

—D'après des lettres datées de Turin, le 2 octobre, le comte de Minto a eu une audience du roi de Sardaigne et ne se rendra à Rome qu'après avoir reçu de nouvelles dépêches d'Angleterre.

—Un événement qui aura probablement des suites fatales est arrivé il y a quelques jours à la foire de Nottingham, dite Goose Fair. Une foule de monde était réunie entre 9 et 10 heures au soir dans la ménagerie de M. Hilton, laquelle possède le célèbre lion Nero. Tout à coup un cri terrible parti de la loge de l'animal glaça d'épouvante toute l'assemblée: il provenait de la nommée Caroline M'Pherson. Cette femme depuis six mois, entre dans la loge de Nero et montre aux spectateurs la puissance qu'elle a acquise sur ce terrible animal. Le soir en question, elle se promenait devant la loge, en dedans de la corde tendue devant les spectateurs; elle tenait dans ses bras sa nièce âgée de trois ans. Soudain Nero avança ses deux pattes entre le plancher et le barreau horizontal de sa loge et saisit la tête de l'enfant qui déchira ainsi que son bras droit. On fut obligé d'employer la force pour le forcer de lâcher prise. On craint pour les jours de la victime.

TURQUIE.—Le Courier de Constantinople

publie la note suivante, qui lui a été communiquée par l'intendance sanitaire:

"A compter du 9 septembre, jour de l'apparition du choléra-morbus à Trébizonde, jusqu'au 14, la maladie a été en augmentant; mais du 15 au 18 date des plus récentes nouvelles, les attaques ont été moins nombreuses et les symptômes moins alarmants. Il y avait eu jusqu'alors en tout environ 390 cas dont 103 suivis de mort. Le médecin sanitaire fait du reste observer que la maladie n'offre pas la violence avec laquelle elle s'était présentée lorsqu'elle a envahi l'Europe presque entière, et que des malades qui reçoivent à temps les secours de la médecine, il s'en sauve 90 sur 100. Quelques accidents avaient eu lieu aussi dans les villages voisins, et quant au littoral, faute d'arrivages, on ne savait rien de positif.

"C'est le pyrosopape autrichien le stambol, arrivé le 21 courant à Constantinople, qui a apporté ces nouvelles.

"Ce pyrosopape était parti avec plus de deux cents passagers. Trois parmi eux n'avaient pas tardé à tomber malades et à présenter tous les signes du choléra. Deux succombèrent pendant la traversée, et le troisième, attaqué le dernier, était dans un très mauvais état lors de l'arrivée du pyrosopape. Dans cette grave circonstance le petit lazaret de Cavak ne se trouvant pas encore disponible, l'administration sanitaire dut, dans l'intérêt de la santé publique de la capitale, comme dans celui des voyageurs et du personnel du bord, diriger le pyrosopape aux Dardanelles pour qu'il y subit sa quarantaine.

"A Kars, le choléra a presque entièrement cessé, et dans la ville d'Erzeroum, à la date du 4 septembre, il n'y avait plus que quelques attaques isolées."

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

L'opposition libérale, qui représente fidèlement les besoins et les opinions de la majorité du peuple Canadien, poursuit sans relâche depuis quatre ans, la réalisation sincère et sérieuse de la vérité du gouvernement responsable. Elle travaille à établir sur une base solide la pratique des institutions constitutionnelles et par ces institutions à amener dans le pays la confiance, la prospérité, le bien-être. Le ministère actuel au contraire s'est servi de ces institutions et s'en sert encore pour les corrompre, pour introduire l'immoralité publique dans la société et répandre dans toutes les parties de l'administration d'ignobles habitudes de trafic.

L'opinion public n'a pu voir sans un profond dégoût le spectacle des faits accomplis dans ces dernières années tant au sein du parlement qu'au dehors. Les amis même du cabinet n'ont pu s'empêcher de le condamner et de le flétrir. Enfin on va jusqu'à dire, (et il y a nous croyons beaucoup de vérité dans cette remarque) que le chef de l'exécutif, le gouverneur général lui-même, est fatigué de voir le pays aux mains d'hommes aussi complètement nuls et incapables qu'il ne veut pas consentir à leur laisser traverser encore une session avec une majorité d'une ou deux voix, et qu'en conséquence il va dissoudre le parlement et faire un appel au pays.

Maintenant le remède est entre nos mains et nous le demandons aux électeurs du Canada: Allez-vous laisser sacrifier plus longtemps les grands intérêts du pays? Allez-vous permettre au système d'intrigue et de corruption introduit par le cabinet actuel, de s'établir en permanence parmi nous? Vous ne le voulez pas. Alors organisez-vous, préparez-vous dans tous les comtés et aux prochaines élections générales, ne choisissez que des hommes sur lesquels vous puissiez compter pour vous représenter en parlement. Prenez garde à ces courtisans de tous les pouvoirs qui voudront acheter vos suffrages par des promesses de places et de faveurs. Ceux-là trahiront votre mandat. Ils ne sont animés que d'ambitions personnelles. Ils veulent transformer en profession lucrative le sacerdoce de la députation. Ils veulent vous vendre à vos ennemis pieds et poings liés.

Le moment est favorable pour organiser une agitation sage, modérée, énergique. Le ministère actuel a bravé, dédaigné, révolté le bon sens du peuple Canadien. Les hommes politiques de toutes les nuances le sentent plus que jamais. Ils savent aussi qu'il ne s'agit pas seulement aujourd'hui du sort d'un ministère, mais de l'avenir du pays. Il y a des symptômes de réactions libérales au sein du parti ministériel. Les excès du système, les fautes de l'administration, la nouvelle situation commerciale, tout cela a amené cette réaction salutaire. Sachons en profiter, mais surtout organisons ce qui triomphera de tout, la force morale, la volonté.

Abrégé du rapport mensuel d'agriculture de M. Evans publié dans le Pilot.—Mois d'octobre.

Il n'y a que peu de chose à ajouter aux rapports précédents pour ce qui regarde la récolte. Les patates étaient à peu près le seul objet de culture qui ne fût pas mis en sûreté avant le 1er d'octobre et le temps a été très-favorable pour les cueillir. Dans plusieurs endroits elles ont paru parfaitement saines, pendant que dans d'autres elles étaient atteintes de maladie particulièrement celles semées dans des terrains bas et humides. Il paraît cependant que les patates qui étaient saines quand on les a cueillies, ont donné depuis des apparences de se gâter; de sorte qu'il n'est pas sûr qu'on puisse les conserver bonnes pendant tout l'hiver. Les patates semées de bonne heure et dans une terre sèche auront plus de chances que les autres d'être conservées intactes, si on les entretient convenablement et si on ne les met pas en tas par trop grandes quantités. On doit aussi faire attention qu'elles soient tenues parfaitement sèches. Il est maintenant temps de se convaincre que l'on ne peut sans risquer planter des patates sur un pied étendu. On peut être tenté d'en cultiver par ce qu'elles se vendent cher; cepen-

dant c'est parce qu'elles manquent chez les uns qu'elles sont d'une grande valeur pour les autres. En les plantant de bonne heure, les cultivateurs soigneusement et dans un terrain convenable, on pourrait recueillir probablement une quantité de patates suffisante pour la table. On peut dire suffisamment, car il n'est pas du tout désirable qu'elles deviennent la nourriture principale du peuple, d'après l'exemple de l'Irlande que nous avons sous les yeux. Les vrais amis du pays regardent la misère des classes pauvres comme provenant de ce qu'elles se reposent uniquement sur les patates pour vivre. Il n'est pourtant pas nécessaire pour nous de cultiver les patates comme principal article de nourriture.

Nous avons une grande abondance de terre propre à tous les grains, et il est actuellement temps de la préparer pour l'année prochaine. Le mois d'octobre a été très-favorable pour labourer et pour égouter la terre. Il est très important de faire de bons fossés et de bonnes rigoles dans le labour d'automne, de manière que l'eau puisse s'écouler immédiatement à la fonte des neiges. Du labourage et de l'égout des terres dépend en grande partie le succès du cultivateur. Il n'est pas suffisant de tourner la surface ou la coëgne de la terre, ou de la renverser par lisères de neuf ou dix pouces, mais il est très important de la dépouriller, de labourer, sur deux sens et de herser avec des herseaux, s'il le faut. Il ne faut pas dire qu'il faut trop de temps et trop d'argent pour cultiver de la sorte, ce temps et cet argent ne sont pas plus perdus que les grains que l'on destine à l'égraissage des animaux.

Les cultivateurs n'ont pas encore battu beaucoup de grains. L'orge est ordinairement le premier grain qu'on porte au marché, mais il ne s'en est vu qu'une bien petite quantité jusqu'à ce jour. Il n'y en a pas beaucoup de bonne pour la semence, il serait bon de s'en procurer pour les printemps. Le blé ne paraît pas sur les marchés avant l'hiver. On pense que les prix du grain seront aussi hauts au printemps qu'à présent. Ceux qui le peuvent feraient bien de se procurer une semence pure de blé de la Nouvelle-Angleterre et qu'elle est à un prix élevé chez nous ce serait avantageux de faire venir de l'avoine de semence de la meilleure qualité par les premiers vaisseaux du printemps. Le prix du foin est presque double de ce qu'il était à la même époque, l'an passé.

Les fourrages de toute espèce seront cette année bien chers comparativement à l'an passé. La saison est extrêmement favorable, et chaque semaine de beau temps est actuellement une grande épargne pour la nourriture des animaux. Les marchés sont bien fournis de viandes de bonne qualité, et les prix, bien que plus élevés que l'an passé, sont cependant raisonnables et très rémunérateurs pour les bouchers ou fermiers. Il y a eu beaucoup d'ouvrage pour les hommes et les chevaux près de Montréal cette année, et pour le bassin du canal Lachine et pour la nouvelle ligne du railroad, ce qui était fort avantageux pour les émigrés en état de travailler. Il est difficile de prédire ce qui arrivera cet hiver, mais ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre de personnes dépendront de leurs gages pour vivre et que si on ne les emploie pas, elles devront trouver à vivre d'une manière ou d'une autre.—Traduction de la Minerve.

NOUVELLES DIVERSES

Nous lisons avec plaisir dans le Journal de Québec du 6 novembre:—"Le manifeste, adopté à l'assemblée d'hier soir, par le comité constitutionnel de la Réforme et du Progrès, est un programme tout fait qui dans les prochaines élections générales servira de guide et aux candidats et aux électeurs. Dans cet écrit éloquent sont énumérés les griefs les plus flagrants qui pèsent sur le pays et les inégalités politiques et sociales dont souffre la population du Bas-Canada. Les comités et les sections de comités doivent s'organiser sans délai, afin de s'entendre et de se réunir contre le mauvais vouloir, les coteries et les charlatans."

Le chemin de fer de Lachine est presque terminé. On espère qu'il sera en opération le premier Décembre.

Le bal de bienfaisance de mardi prochain. Nous n'avons pas besoin d'invoiter nos lecteurs à se rendre en foule au bal de mardi prochain. Le haut patronage des dames et messieurs qui sont mis à la tête de cette soirée suffit pour réunir bonne et nombreuse compagnie.

Le Député maître général des postes vient d'adresser une circulaire aux employés de son département par laquelle il leur enjoit de ne plus recevoir de Postage Américain sur les lettres ou papiers venant des ou allant aux Etats-Unis, après le 16 novembre courant. Ainsi on ne pourra à l'avenir affranchir les lettres que pour le Canada. Ce règlement produira de grands inconvénients.

La Ste. Catherine.—Comme on peut le voir par l'annonce, cette charmante fête nationale sera chomée encore cette année par un bal. On se rappelle la gaieté franche et vive, les plaisirs de la Ste. Catherine de 1846. C'est plus qu'il en faut pour assurer à la fête de cette année un succès fou. Tout le monde voudra y aller. Tout le monde ira.

Le télégraphe électrique entre Montréal et Troy sera bientôt terminé. Montréal correspondra alors directement avec New-York, le Haut-Canada et Québec. L'été prochain ce sera le tour de Boston, on a projeté une ligne de Burlington et qui devra passer par Montpelier et New-Hampshire.

Nous regrettons d'apprendre que depuis Dimanche, la maladie de notre digne maire J. L. Mills, etc., fait craindre pour ses jours.

Voici la liste des conseillers municipaux du comté de Verchères: A. Marion, C. Dansereau, Contreccur; Ant. C. Carlier, A. Archambeault, St. Antoine; Louis Cabana, Capt. Charon, Verchères; M. Brunelle, M. Provost, Verchères; P. Malo, J. Blanchard, Belœil; M. Malo, M. Loisel, St. Marc.

Les conseillers se sont réunis le 27 et ont nommé A. Marion, éc. de Contreccur, maire du comté de Verchères, et P. Ménard, écuyer, secrétaire-trésorier.

A une assemblée tenue le 25 ult. à St. Hyacinthe, Eusebe Carlier, éc. a été nommé maire de ce comté.

Le mobilier de l'hôtel Daly rue St. Paul, ainsi que tous les articles qui se trouvent dans la cave, dans la cour, les écuries, voitures etc., seront vendus par encan jeudi prochain par ordre des syndes de la faillite. La vente commencera à 11 heures.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 31 au 6 novembre.

Hommes, 10—Femmes, 10—Enfants, 29—19 Desquels étaient émigrants enfants, 4—De la Cité, 4.

MALADIES. Typhus, 5; Autres fièvres, 3; Dysenterie, 9; Diphthérie, 4; Consomption, 2; Marasme, 2; Phtisie, 4; Inflammation, 2; Morts-nés, 4; Mort subite, 2; Cancer, 1; Asthme, 1; Grippe; Maladie de cœur, 1; Gangrène, 1; Maladie de l'épine dorsale; Inconnue, 2.—Total 45.

Agés—au-dessous de 1 an, 14; 1 à 2, 4; 2 à 3, 0; 3 à 4, 10, 6; 4 à 5, 1; 5 à 6, 5; 6 à 7, 4; 7 à 8, 3; 8 à 9, 3; 9 à 10, 2; 10 à 11, 1; 11 à 12, 1.—Total, 45.

De quelle nation: Irlandais 15; Canadiens-français 19; Canadiens-anglais 0; Américains 9; Français, 1; Américains, 1.—Total 50.

T. WHEAT, chef de police.

Montréal, 6 novembre 1847.

Aux hôpitaux de la Pointe-Saint-Charles, le nombre de malades durant la semaine dernière varie de 706 à 751; le nombre de décès depuis dimanche, le 31 à hier a été de 66.

La première assemblée de la Chambre des Notaires de Montréal a eu lieu, vendredi, le 5 de novembre courant, au Palais de Justice, en la cité de Montréal.

Présens: A. Jobin, Jos. Belle, J. Br. Van, Jos. A. Labadie, George Weekes, J. Rue, Chabot, Pierre Ménard, Jos. Dufosse, écuyers.

Après que le protonotaire du district de Montréal eut donné lecture des procès-verbaux de l'assemblée générale des Notaires du dit district, tenue le 28 octobre dernier, conformément au statut provincial 10 et 11 vic, chap. 21, intitulé: "Acte pour l'organisation du Notariat dans cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada," les officiers suivants furent élus à l'unanimité, savoir:

André Jobin, éc., président; Henri Laparre, éc., sec.; Geo. Weekes, éc., trésorier; Ls. R. Laforest, éc. syndic.

Après quoi l'assemblée fut ajournée à vendredi prochain, le 12 nov., à 11 heures, A. M. pour avoir lieu au Palais de Justice, en la dite cité, dans la salle assignée aux grands jurés.

H. LAPARRE, Sec. C.N.M.

MARCHÉS ANGLAIS.

Devis du départ du dernier steamer, il y a encore eu une baisse dans les marchés de la fleur et des grains. Le meilleur fleur du Canada de l'Ouest, 25 à 27s; de Richmond et Alexandria, 25s à 26s; de Philadelphie et Baltimore, 25s à 26s; de Nouvelle-Orléans et de l'Ohio 22s à 23s.—Blé blanc des Etats-Unis, de 7s à 8s par 60 lbs; rouge, de 6s à 7s.—Avoine, de 2s 3d à 2s 8d par 45 lbs. Farine d'avoine de 23s à 24s par 210 lbs. Blé d'Inde, de 14s à 15s par baril. Orge de 3s à 4s par 60 lb, de 30s à 40s. par 504 lb.

Naissances.

En cette ville, hier matin, la Dame de Jean Brimeau, écuyer, à six ans et un mois.

En cette ville, le 8, la Dame de M. Jos. Lablanc, à six ans et un mois.

Mariage. A St. Martin, par le révé. M. Bowles, M. Wm. Dunning, de Chateauguay, à Dlle. Sophie Lefebvre, de St. Martin.

Decès. En cette ville, samedi dernier, Dlle. Henriette-Adélaïde-Caroline, fille de M. Louis Morin, âgée de 11 ans.

A St. Sulpice, le 29 octobre, Jean Tancrède, fils de M. Denis Bouthillier, à l'âge de 9 mois, 6 jours.

DERNIERE VENUE DE PELLETERIES MANUFACTURÉES.

MARDI prochain le 10 du courant, sera offert au commerce par vente publique, aux magasins de M. J. D. BERNARD, No. 169, rue St. Paul, un grand assortiment de PELLETERIES manufacturées, pour Dames, etc., Peaux pa-sées, Casques, Gants, Mitaines, Casquettes, etc. etc.

Aussi, 6 Poêles de Salon et de Chambre à coucher. La vente à UNE heure.

J. B. MACON, L. & C.

9 novembre. J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâ-tée de J. L. Beaudry, Ec.

LA SAINTE CATHERINE.

LES FRANCS SUZCZES PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DES DAMES CANADIENNES, REPRÉSENTÉE PAR MDES.

LEPROHON, CAMPBELL ET DE SALABERRY,

AURA lieu à L'HOTEL D'ONEGANA, MERCREDI, le 21 du courant, VEILLE DE LA SAINTE CATHERINE (ancienne fête Canadienne.)

Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL et LADY ELGIN honoreront la Soirée de leur présence.

Rien ne sera épargné pour rendre la Soirée agréable. Les Dames patrones prendront le fauteuil à 8 1/2 h. P. M., et la Dînée commencera à 9 h. P. M.

Cartes d'admission: 10s. pour un Monsieur avec une ou deux Dames et 2s. 6d. pour chaque autre Dame.

Une liste de souscription est actuellement ouverte à l'Hotel Donegana, où on pourra se procurer des cartes d'admission, Mardi le 23 et Mercredi le 21 du courant, depuis 10 h. A. M. jusqu'à 4 h. P. M.

Par ordre du Comité, JULES R. BERTHELOT, Secrétaire.

9 novembre.

ENCOURAGEMENT AUX NOUVEAUX ABONNES DE LA REVUE CANADIENNE

Primes extraordinaires.

20 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MÉTRIQUE, par un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PASTRES en souscrivant, recevront comme PRIMES ET GRATUITS 20 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 pages de matières littéraires et plus de 60 pages de musique. TOUT CELA POUR RIEN, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX PASTRES seulement vous aurez ainsi La Revue Canadienne et l'Album, pour 12 mois et 20 Albums en sus pour rien. (Général français.) Montréal, 8 oct., 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN! EN SOUSCRIVANT.

Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Laclède à six milles de Montréal, etc. a trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de hêtre. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au sous-sigé aux Tanneries des Roulland. JOSEPH LETOURNEUR.

AVIS.

TOUTES personnes ayant à leur sein ou possédant un argent, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient été volés appartenant à des Emigrés, notamment MORTS, ou appartenant maintenant à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE LES RABRIBER sans délai au sous-sigé, qui a dûment été autorisé par Son Excellence LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, en date du 25 Octobre courant, à recevoir ces Argent, Marchandises, Biens Meubles et Effets. JOS. CARY, Dép. Inspecteur Genl. Montréal, 25 Octobre 1847.—2409.

Les propres tantes de Donnay dans la province publieront très tôt l'ouvrage intitulé: "L'Anglais et le Français respectifs. Ceux qui publient en langue française y feront en cette langue.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Sous-sigé, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qui ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CHARLES GABEAU.

A VENDRE PAR LE SOUS-SIGÉ:—

- 4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne, 3 00 do do toile de Forfar do do 6000 do 1 minot et demi d'Onegana, 15 balles Couvertes de Makme, 6 do do à Rose et de Bath, 7 do do à pointes radicales et charistes, 5 do do à riveaux, 200 doz. Gants de peau d'agneau blancs, 150 do do de dames de Kid avec pelletterie, 500 do Mitaine de cuir avec pelletterie, 200 Ceintures rouges, Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE.

19 oct. 1847. JEAN BRUNEAU.

A. DESMARAIS, NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour acaat ou vente de terre ou SCRIP, qu'il s'en chargera à des conditions très modérées. Bureau de l'Acqueduc, } 29 oct. 1847. }

Chemin de Fer DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTRÉAL.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour l'achat de MATÉRIAU X et construire en entier ou en partie la CLOTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au dit village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles.

Les dites soumissions devront être un prix par arpent ou 121 pieds français, pour une bonne clôture en pieux et en traverses.

La dite clôture devra contenir quatre fortes lisses ou perches dans les extrémités et deux fortes lisses ou perches dans les autres. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 121 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épinette ou de cèdre, les sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus près du bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de chêne, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans nœuds, (quelles) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un papier centre bien blanc, et quatre planches de hauteur des poteaux ne s'étant pas éloignées de plus de 11 pieds et demi les uns de l'autres. On le terrain susdité, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être dans une semelle de cèdre de 1 pied de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une clef de cèdre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plates.

Chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à une profondeur de 4 pieds.

On recevra aussi des soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrières au bout des terres ou des barrières seront nécessaires, les dites barrières devant être de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 5 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 1 x 4 sur 5 pieds 2 pouces, et de 2 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront montés sur pour recevoir les traverses, et les barrières seront liées de la manière de la place pour les suspendre jusqu'au bas par une traverse en ligne diagonale de la même largeur et épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, exempt de gros nœuds et d'aubier. Les gonds et les pentures d'arrêt doivent être de meilleur fer, et les modèles peuvent être vus à la chambre de l'ingénieur, au dit bureau.

Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Avril 1848.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautionnements fidèles de l'ouvrage. Les soumissions devront être envoyées en cachet et adressées à THOMAS STEERS, Ecuyer, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de Fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Avril 1848 courant; la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir:

LAMBOURDES, — 170,000 PIECES.

Sections de 8x12 pouces, quarrés, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1/2 des queues, consistant dans la meilleure qualité de bois d'Épinette rouge bien conditionné; aussi 22 1/2 traverses de madrier de Chêne ou d'épinette rouge de 21 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sans aubier continué, exempt de nœuds, nœuds et de gerçures, et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier.

Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sord.

Les personnes qui feront de propositions déterminant la quantité et l'époque de livraison à livrer à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'épinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas, une proposition sera acceptée, un contrat passé, le contracteur sera obligé de livrer les bois des pays susdits conformément aux conditions ci-dessus.

Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, Ecuyer, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 11 oct. 1847.—15.

AQUEDUC DE MONTRÉAL.

AVIS PERIODIQUE.

QUELUN qui présente l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désireront discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donneront avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Acqueduc, } 29 oct. 1847. }

BOIS DE CHAUFFAGE.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI prochain, le 10 du courant, pour SIX CENTS CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE pour être livrés aux Appentis des Emigrés de la Pointe St. Charles, en quantité convenable telle que requis durant l'hiver.

La longueur du Bois doit être mentionnée dans les Soumissions, et le prix pour l'arbre, Merrier ou autre bois dur mêlé, comme le cas se présentera.

Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Montréal, 3 nov. 1847.

LE REPERTOIRE NATIONAL OU RECUEIL DE SYNONYMES CANADIENNES.

ON peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut Canadien, à l'Hotel du Canada et à l'Hotel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson, Montréal.—5 nov. 47.

LECTURE GRATUITE SUR L'ASSURANCE SUR LA VIE.

M. Marchand et les Artisans des Faubourg St. Laurent, St. Louis et St. Charles, ont l'honneur de vous annoncer qu'il y aura une LECTURE GRATUITE LUNDI, le 8 du courant, à 7 heures, dans la maison de Mad C. V. G., sous des rues St. Denis et St. Catherine, près de la Cathédrale, en faveur des Compagnies d'Assurances sur la Vie.—5 nov.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS AHAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, et tout d'abord le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le sous-sigé publiera les noms des personnes qui voudront y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 2s. Montréal, 1 nov. 1847. G. N. GOSSÉLIN, Agent.

SOUS LE PATRONAGE IMMÉDIAT DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL ET MME. LA COMTESSE D'ELGIN. UNE SOIRÉE DE BIENFAISANCE.

EN aide des Fonds du nouvel ASILE DES ORPHELINS, aura lieu à l'Hotel Donegana, MARDI, le 16 nov. courant à 8 heures.

Son Excellence Mme. la Comtesse d'Elgin ont signalé leur intention d'assister à la Soirée.

DAMES PATRONNES.—Mme Lacroix, Mme Fidler, Mme LaFontaine, Mme Holmes, Mme L'Étranger, Mme Furniss.

MATRES DES CÉLÉBRITÉS.—Mme D. Daly, Major Grenville, Major Egerton, Col. Ermatinger, O. Perrault, etc., G. E. Carlier, éc., Geo. Desbarats, éc., Thomas Ryan, éc.

QU'ADRIÈRES, à NEUF heures.

Avec la permission du Col. Bradshaw la bande du 71e assistera.

Billets d'admission 7s. 6d.—Pour admettre un monsieur et une dame 10s.—Billets de famille un monsieur, une dame et six famille 12s. 6d.

On peut se procurer des billets à l'Hotel, dans les magasins de livres et de Musique.—1 nov.

MAGASIN DE Marchandises Seches.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir les amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame, No. 109, coin de la rue St. Jean-Baptiste, où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels on trouve les articles suivants:

- Drap supérieur de toute espèce, Drap Casor, Drap pilot, Plaid de toute sorte, Colons, Pantalons, Chemises, Jupons, etc., Casimirs, Couverts, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne, Gingham, Toile fine, Velours de soie, Robes de toute sorte, Bas de laine, gants, Gilet pour Dame et Monsieur, Robes, etc. de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c.

Montréal, 2 nov. 1847.

PRECAUTIONS A PRENDRE.

QUANDQU'UNE épidémie d'annone, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne s'écroule pas si soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repasser, et le courage, la moralité, la calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles. On en a vu, vivant au milieu de foyers pestilentiels, éviter la contagion au moyen de précautions annuelles, en usant des vins, de la bière et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la santé. On recommande donc la sécurité de l'esprit, la propreté du corps, une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'aile et le porter. On trouvera d'excellent porter

BRASSERIE PIGEON.

9 juillet.

CORPORATION DE MONTRÉAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

En DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, } 13 septembre, 1847. }

CORPORATION DE MONTRÉAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avs public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont déposés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que la circonstance de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressés par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

En DEMERS, Trésorier de la Cité.

19 août.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désiraient penser en cette ville, trouveront chez Mme St. Jean des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

ECOLE.

Médecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER MARS. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit:

- L'Anatomie.....DR. BIDAUD. Les Arrechements....." ANGLI. La Pratique de la Médecine....." BAGLEY. La Chirurgie....." MONRO. La matière méd. et la thérapeutique....." J.E. COCHRAN. La Chimie....." SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie....." PELTIER. La médecine légale....." BOVER. La Chimie Médicale....." BAGLEY. La Clinique Chirurgicale....." ANGLI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

21, RUE ST-VINCENT, MONTRÉAL.

L'HONNEUR d'imprimer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 21, rue St-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Holland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que:

- Libres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrement, Cartes d'adresse, Circulaires, Cheques, Folles d'Assurance, Traités, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annouciements de diligence, Com-muni-cations, etc.

La tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est neuf. Prix très réduits.

7 septembre, 1847.

RÉCEMMENT reçus et à vendre par les sous-sigés les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs:—

- 100 milles Cigares, Principes "Justo Sanz" 150 do do Havana de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Canadian 16 250 do Honey Dew 5 50 do do de la livre 1 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de gût, Tabac froid en papier et autre propre pour un magasin de détail.

Un grand nombre d'articles trop long à détailler.

L. LYONS & CIE.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES.

A vendre par M. PARKER & CIE, Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame, Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct.

Aqueduc de Montréal. ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arrerages pour l'usage de l'EAU, sont par les présentes notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier, } sept. 1847. }

LE REPERTOIRE NATIONAL

RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître.

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches, et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ses essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'hommes au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enroulés dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli, comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le REPERTOIRE aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous ses jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens, c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'ils auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le REPERTOIRE NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leurs pays, ils travailleront d'avantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le REPERTOIRE NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le REPERTOIRE, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON, Membre de l'Institut Canadien.

MANUELS DE TEMPERANCE.

MESSEURS les Curés et les Instituteurs sont prévenus qu'ils peuvent se procurer maintenant à la Librairie Canadienne d'E. R. FABRE & Cie des MANUELS de la TEMPERANCE reliés, pour l'usage des écoles. Prix : 1s. 3d. chaque. 17 sept.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC. Office avec L. S. MARTIN, No. 6. RUE ST. LAURENT. 6 juillet, 1847.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 51 Grande Rue Saint Jacques.

DOMESTIQUE DEMANDEE.

On a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—8 oct. 1847.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig. Wm. McDONALD.

1er juin.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avisés.

1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1841) pour le paiement des arrérages de LÔDS ET VENDES étant expiré le 8 courant, les dits Lods et VenDES sont maintenant exigibles.

2. Que les taux de commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1841 au 8 juin 1854, seront comme suit :

Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXIÈME. " d'un Septième..... UN QUATORZIÈME. " d'un Douzième..... UN DIXIÈME

Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer.

Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant ; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.

Tout nouveau acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lods, en payant comptant le montant de la commutation ; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lods et ventes.

JOSEPH COMTE, Ptre. Procureur.

Montréal, 9 juin 1847.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS

Le Soussigné a dernièrement reçu un assortiment de LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les suivants :

Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole. 2 vols. Œuvres complètes de C. Delavigne 3 vols. So. Histoire de France depuis le 18 Brumaire, jusqu'à la paix de Tilsitt, par M. Bignon.

La Dame de Moirouzeau, par Alex. Dumas. Le Juf Errant, par Eugène Sue.

Les nuits du père La Chaise, par Léon Gozlan. Clothilde, par A. Karr.

Souvenirs d'un enfant du peuple, par M. Masson. Pèlerinage d'une Jeune Fille, du canton d'Unterwalden à Jérusalem.

Jane La Pale, par H. de Balzac. Les Petits Emigrés, par Madame de Genlis.

Les Réprouvés et les Elus, par Emile Souvestre. Le Boudoir et la Mansarde, Dom Gigadas.

Au jour le jour, par F. Soulié et beaucoup d'autres ouvrages français par les auteurs les plus populaires.

JOHN MCCOY, Grande rue St. Jacques.

7 sept. 1847.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

LA Société offre en vente DEUX des HUSSEY'S REAPING MACHINES, Machines pour moissonner, en très bon ordre et presque neufs. Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire

17 août.

COMMIS DEMANDÉ.

On a besoin à St. Jean-Dorchester, à la Pharmacie de DR. MOREAU & Cie, d'un JEUNE HOMME comme Commis. Il faut qu'il ait déjà servi dans un établissement de ce genre. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la "Revue Canadienne." 17 sept.

UNE POULICHE PERDUE OU VOLÉE.

UNE POULICHE NOIRE de trois ans et demi avec une tache blanche sur la tête supérieure, la queue coupée en balai, est disparue du Parc du soussigné, dans la paroisse de St. Louis de Terrebonne à deux lieues de l'Eglise, en haut dans la grande cote sur la rivière, dans la nuit de lundi à mardi. Celui qui la trouvera ou en entendra parler voudra bien en donner des informations au soussigné à Terrebonne et il sera généreusement récompensé.

PIERRE-MARIE LIMOGES.

Terrebonne, 21 sept. 1847.

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE.

UNE Demoiselle, qui touche parfaitement l'ORGUE, dont les talents et la capacité sont incontestables sous ce rapport, et dont les recommandations sont des plus respectables, désirerait trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument. On aura tous les renseignements qu'on puisse désirer en s'adressant au bureau de la Revue Canadienne.—7 septembre 1847.

LECONS DE PIANO.

Mlle ELIZABETH AUSSEM

SE offrir ses services aux familles qui désireraient voir quelqu'un des leurs recevoir des leçons privées pour apprendre à toucher le piano. Elève de M. Labelle, pianiste dont les capacités n'ont pas besoin de recommandation. Mlle E. A espère partager une part de l'encouragement que le public accorde si libéralement aux professeurs du bel art.

Elle donnera des LECONS à domicile ou bien chez elle, rue STE. MARIE, faubourg QUEBEC, vis-à-vis l'Eglise Molson, où l'on pourra connaître les conditions. 7 septembre 1847.

L'ORIENT,

OU

Voyage en Egypte, en Arabie, en Terre Sainte, en Turquie et en Grèce.

PAR M. LEON GINGRAS,

Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de 1000 pages est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs à domicile. Deux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions ; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront s'en procurer en s'adressant de suite à MM. FABRE & Cie vu qu'il n'en a été frappé qu'un très petit nombre d'exemplaires au delà de ceux qui ont été retenus d'avance. Montréal, 5 Octobre, 1847.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

122, Rue Saint Paul, Montréal

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Harges Faites.

M. L. PLAMONDON

Libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il annonce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivages d'automne un assortiment très considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER et aussi de HARGES FAITES. L'expérience lui ayant appris ce qu'il convient à notre climat et à nos saisons, et les étoffes que le public préfère, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Harges supérieur à aucun en cette ville.

M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUITS :

Table listing various goods and their prices, including drap de Pilot gris, drap d'anglais couleur claire, etc.

M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles. Les ouvrages sont garantis. L'assortiment d'Étoffes de laine pour l'automne et l'hiver, les draps, casimires, doeskins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas ce qu'est toujours

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. POINT DE SECOND PRIX.

LIBRAIRIE & PAPETERIE.

GRANDE RUE ST. JACQUES,

A CÔTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis une bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué, où il espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la faveur publique si longtemps et si libéralement accordée à ses prédécesseurs. Par les premiers arrivages il attend une addition considérable à son assortiment d'ouvrages anglais dans toutes les branches de la littérature et des sciences, et de Papeterie de goût et ordinaire, avec toutes les nouveautés des derniers mois.

Le soussigné reçoit chaque semaine de New-York, Boston et Philadelphie, des copies de tous les livres nouveaux qui paraissent, et il reçoit de même par les steamers de Liverpool chaque mois, tous les ouvrages publiés dans la Grande Bretagne. Ceux qui désirent faire venir des ouvrages d'Europe et des Etats-Unis, ne saurait trouver de meilleur occasion.

Le soussigné a pris des arrangements pour faire exécuter promptement et à bon marché tous les ordres qu'on voudrait bien lui confier pour impressions, reliure, lithographies, gravures sur cuivre et acier, et cadres de tableau.

Les commandes pour des LIVRES ET OUVRAGES AMÉRICAINS sont expédiées chaque SEMAINE, et celles pour des LIVRES, &c. D'ANGLETERRE par chaque STEAMER.

JOHN MCCOY.

7 septembre, 1847.

COLLEGE JOLIETTE.

CET BEL ÉTABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viator. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ÈRE ANNÉE.

Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et cours religieux. Premières notions de Géographie. Histoire ancienne. (en anglais)

2ÈME ANNÉE.

Syntaxe des deux langues. Histoire du Canada. Arithmétique et premières notions d'Algèbre et de Géométrie et de dessin linéaire. Géographie. Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique. Style épistolaire et composition dans les deux langues. Histoire Romaine, (en anglais.) Tonus des livres.

3ÈME ANNÉE.

Les principes de la Littérature. (Belles Lettres.) Algèbre et Géométrie. Rhétorique. Etude de la Constitution du pays. Histoire de France par la méthode analytique. Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes. Composition et discours en Anglais et en Français.

4ÈME ANNÉE.

Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc. Astronomie. Compositions Anglaises et Françaises.

5ÈME ANNÉE.

Logique, Métaphysique, Morale. Architecture et économie politique. Compositions et discours dans les deux langues.

Les Elèves qui ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement chaque année, à tous ceux qui ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports ; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture ; des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différentes époques de l'année, et une distribution solennelle des prix précédera les vacances.

La rentrée des élèves est fixée au 8 septembre prochain. CONDITIONS : Enseignement et logement \$12 par an, payable d'avance. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'établissement.

REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur. REV. F. I. LAHAYE, Sous-Directeur. M. E. CHAMPAGNEUR, M. N. M. A. FAYARD, M. L. CHRETIEN, Catéchiste prof. M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.

20 août.

BOTTES ET SOULIERS.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier. T. CADOTTE.

3 août.

Le Bureau de la compagnie du chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse de W. Dow.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON : Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, H. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau d'être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE DE MONTRÉAL. EXTRAIT.

1er avril 1847. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état £29350 3 9 Montant déposé depuis le 1er avril à cette date £11447 18 6 do retiré do £21410 13 6 Augmentation depuis le 1er avril £20067 5 0 Balance du aux dépositaires ce jour, £49417 8 9 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caisier.

PONT DE ST. EUSTACHE.

LES Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit soumis des plans et devis pour la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confie le privilège. Lesquels plans et devis devront leur être soumis le 25 du courant, au bureau de L. M. Leprohon, écuyer, à l'Inspection de potasse. L. M. LEPROHON, J. A. BERTHELOT. Montréal, 10 août 1847.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHCIAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £50 n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de 1ère qualité, et restant d'accord 12 mois de mai—25 mai.

Le soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de

QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES, Par les vais. aux Indes, Saigona, Malacca, Chypre, Mo. Java et autres.

Il recevra aussi quelques Fées de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Châlets.

JAMES FOX, No. 23, rue St. Sacrement.

1er juin.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St. Césaire, Seigneurie Debaratz, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau S. E. S. DE ROTTERMUND 21 mai.

E. S. DE ROTTERMUND

MAGASIN CANADIEN

FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chypre, ma, A pu, Mirine, etc. Fer anglais assorti, Banke Best Feuillard, Boîtes de Bous, Bêches Pelles &c. De plus, un assortiment de Quincaillerie et Coutellerie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faci. W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et "70 Coin de la Place Jacques Cartier.

18 juin.

TERRE A VENDRE.

ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore. S'adresser sur les lieux à ANTOINE LAFONTAINE. St. Isidore, 9 juillet, 1847.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue St. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. A. S. S. Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 août, 1847.

SEL.

UN Magasin et attendu : 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs do do, 1000 do SEL FIN do C. R. RADENHURST, 32, rue St. François-Xavier. 6 août.

MEUNIER & TONNELIER.

ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à A. T. SAUVAGEAU.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE.

ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN.

Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toutes espèces d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie, etc., etc. —AUSSI— Huites, Vitres, Peintures, etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général. 18 juin, 1847. JANVIER H. TERROUX.

A VENDRE OU A LOUER

AU BASSIN DE CHAMBLY. UN EMPLACEMENT de 230 piéds de front et même profondeur, avec une maison, de 60 piéds magasin, hangar et ardin, etc. Pour les conditions, s'adresser à L. GAREAU, Chambly, P. MOREAU, Avocat, Montréal. 10 août.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouve les ouvrages suivants : Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, en 80, 25 vol. dans la collection Do do do dans la collection Do do do dans la collection Do do des Ecoles Chrétiennes en 12, 64 vol. dans la collection Do des petits enfans 32o. 30 vol. dans la collection Do des enfans pieux 32o. 50 do do Do de l'éducation chrétienne 50 do do Chaque volume se vend séparément, —AUSSI—

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. a 6s la douzaine, do de luxe riche reliure et tranchée dorée de 18s. à 75s. la douzaine —DE PLUS— Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du port. E. R. FABRE & Cie. Librairie Canadienne Rue St. Vincent, No. 3. 18 juin, 1847.

LE RICHELIEU.

A partir d'AUJOURD'HUI, le 1er Octobre, le bateau RICHELIEU laissera le port de Montréal à TROIS heures P. M. Le Fret devra être livré sur le quai au moins une heure avant le départ. 1er oct.

CIDRE EN BOUTEILLE.

Le Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE en BOUTEILLES de la meilleure qualité, nouvellement recu. ED. MERCIER. Hôtel Québ ec, 27 août 1847.